

COMMUNE DE LUGNY

PROCES VERBAL DU 24 JANVIER 2024

Département de Saône et Loire

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre janvier à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal, en application des articles

L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni, en séance extraordinaire, le conseil municipal de la commune de LUGNY se tient sous la présidence de M GALÉA, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11, la séance est ouverte au public.

PRÉSENTS : Messieurs G.GALEA, F.ROUGEOT, P.GOURLAND, J.GAYET, P.POINT.
Mesdames S.GOYON, et C.CHEVALIER.

ABSENTS : J-C LALANNE (POUVOIR G.GALEA), F.REDOUTEY (pouvoir P.GOURLAND), M T.THEVENARD (pouvoir F.ROUGEOT), Mme A. BLANC (absente sans pouvoir).

La séance a été ouverte sous la présidence de M GALÉA, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

M P.GOURLAND est désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

1) APPROBATION DES PV DES 13 DECEMBRE

Le PV du CM du 13/12/2023 est adopté à l'unanimité

2) RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS

Délibération n°2024/001

Le Maire rappelle que nous avons 2 agents recenseurs qui tournent dans LUGNY. L'INSEE a prévu de verser une dotation forfaitaire de 1774€ pour les 2 agents. Le Maire propose que chaque agent touche 1350€ brut, la Commune versant le complément.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3) OUVERTURE ET FERMETURE D'UN POSTE ADMINISTRATIF

Délibération n°2024/002

Devant la quantité de travail (urbanisme, cimetière, etc...), le maire propose de passer l'agent actuellement en poste de 28 heures à 32h00. Il convient donc de fermer le poste de 28H00 et d'ouvrir un poste d'adjoint administratif de 32H00.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4) RECRUTEMENT D'UN CDD / SERVICE ADMINISTRATIF POUR UNE DURÉE DE 3 MOIS

Délibération n°2024/003

Afin que nous puissions reprendre les dossiers du cimetière où des retards se sont accumulés depuis des années, le Maire propose d'embaucher un CDD pour une durée de 3 mois. Ainsi la secrétaire actuellement en poste pourra se délester de l'accueil et de ses autres tâches afin de se consacrer uniquement au cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

5) PRIME INFLATION

Délibération n°2024/004

Le Maire propose d'allouer une prime concernant l'inflation, il explique le dispositif de l'Etat qui est pris sur notre budget de fonctionnement, notamment sur les primes variables suivant le salaire brut annuel, ce qui amène des disparités entre les agents. Le Maire explique qu'il préfère simplifier et uniformiser ce système. Cette formule a été acceptée par le CDG.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

6) ZAER (Zone d'Accélération des Energies Renouvelables)

Délibération n°2024/005

Le Maire rappelle les propositions vues par les adjoints qui ont été envoyées à la Préfecture, à savoir tout le bâti de la commune, toutes les parcelles constructibles, tous les bâtiments communaux, ainsi que le parking des Nièvres qui serait couvert. M F.ROUGEOT n'est pas d'accord pour le parking des Nièvres à cause de l'aspect inesthétique à l'entrée de bourg, d'éventuelles gouttières en cas de pluie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité par 5 voix pour et 2 voix contre.

7) INSTALLATION DES BUREAUX DU SIVOM ET DU SMEHM en MAIRIE

Délibération n°2024/006

M GALEA rappelle le contentieux entre la COMCOM et les 2 syndicats au niveau du montant du loyer du bureau. Il a alerté le bureau de la COMCOM depuis 1an et n'a pas de réponse. Il propose que les 2 syndicats soient hébergés dans la mairie de LUGNY moyennant un loyer mensuel de 120€ pour les 2 syndicats. Le conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le loyer mensuel de 120 € pour les deux syndicats.

8) CONSULTATION : GRANDE RUE

Délibération n°2024/007

Le Maire rappelle le choix de l'entreprise qui fera le chantier suite à la consultation. Il s'agit de l'entreprise GUINOT, qui a été choisie pour sa proposition de 84 899.96€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de la commission d'Appels D'Offres.

9) DEMANDE DE SUBVENTION GRANDE RUE

DEJA VOTÉE EN DECEMBRE 2023

QUESTIONS DIVERSES

- **REUNION AVEC LE SYDESL** : mise au point d'un schéma directeur sur plusieurs années. Le maire a proposé en 1^{er}, la Grande Rue, en 2^{ème} la Rue du four à chaux, en 3^{ème} la Rue du Pont, en 4^{ème} la rue du Perthuis du Mont, en 5^{ème} la Rue des Charmes.
- **DEMANDE SACEM** pour Lugny Events : M GALEA rappelle que la commune dispose de 3 droits à la SACEM par an (8 décembre-14 juillet-marché de Noël). D'autre part, le Conseil estime que la fête des Conscrits n'appartient pas à une association mais à chaque classe d'âge. M ROUGEOT dit qu'il est pour subventionner les conscrits et qu'il serait d'accord pour leur accorder une subvention du montant de la facture SACEM.
Après discussion, il en ressort que les frais de SACEM ne seront pas supportés par la Commune. Une réponse dans ce sens sera envoyée à Lugny Events.
- **DISTRIBUTEUR DE PIZZAS** : Il sera opérationnel à partir du 16 février 2024. L'italiano dit que ce seront les mêmes pizzas que celles du camion. Au prochain Conseil, on délibèrera sur le loyer avec la consommation d'électricité.
- **FLEURISSEMENT** : Une réunion avec les personnes de RICOL, les élus et des administrés est prévue le mardi 30 janvier, à 10h, en mairie.
- **MUR EN GABION (VERS TINAILLER)** : Un contrôleur de sécurité a constaté qu'il y a effectivement un risque avéré, qu'il faut reprendre le mur sur toute sa longueur. Des devis ont été demandés et le Maire rappelle que ce n'est pas un chantier subventionnable et que la facture sera lourde mais il va falloir faire ces travaux.

Fin de la séance 21h35.

Le 1^{er} Adjoint,
P.GOURLAND

